

# **FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ VACCINATION IMPOSÉE AVEC RESPONSABILITÉ TOTALE**

## **1. CADRE DE VACCINATION IMPOSÉE**

Je soussigné(e) (*nom de l'éleveur*) :

déclare que la présente vaccination est imposée par les autorités sanitaires compétentes, sans possibilité de refus de ma part sans sanctions administratives, économiques ou judiciaires.

Cette vaccination étant forcée ou rendue obligatoire, je refuse d'en assumer les conséquences négatives, lesquelles doivent être entièrement assumées par l'État et le vaccinateur.

## **2. ENGAGEMENT FORMEL DE RESPONSABILITÉ**

Les personnes et institutions suivantes acceptent par leur signature de prendre l'entièvre responsabilité civile, administrative, économique et pénale en cas de préjudice lié à cette vaccination :

- \* Le professionnel de santé ou agent vaccinateur,
- \* L'organisme mandaté (DDPP, GDS, ou autre),
- \* L'autorité sanitaire de tutelle (État ou Ministère).

Ils reconnaissent que toute conséquence préjudiciable, y compris à moyen ou long terme, sera prise en charge sans condition ni délai.

## **3. CLAUSES DE RESPONSABILITÉ OBLIGATOIRES**

### **a) Responsabilité pleine en cas de :**

- \* Mortalité animale
- \* Maladie induite aux animaux et à l'homme
- \* Stress post-vaccinal
- \* Pertes de production (lait, poids, reproduction)
- \* Malformations des descendants (dans le cas de vaccins agissant sur la reproduction)

### **b) Obligations des signataires :**

- \* Remboursement intégral des pertes constatées
- \* Versement d'une indemnisation immédiate en cas de litige,  
fixée à : [ ] € par animal affecté
- \* Prise en charge de tous les frais vétérinaires et expertises indépendantes

#### **4. TRANSPARENCE SUR LE VACCIN**

**Les signataires s'engagent à fournir avant toute injection :**

- \* La composition exacte du vaccin, avec notice et documents techniques du laboratoire
- \* La preuve que le vaccin est exempt d'effets génotoxiques, abortifs, mutagènes ou perturbateurs endocriniens
- \* Les études d'innocuité vétérinaire à long terme disponibles sur le vaccin injecté

**Sans remise de ces documents, aucune vaccination ne pourra être faite.**

#### **5. SIGNATURES OBLIGATOIRES**

**Professionnel vaccinateur**

Nom:

N° RPPS / vétérinaire :

Signature :

Date :

**Représentant de l'autorité sanitaire (État, DDPP, GDS, etc.)**

Nom :

Fonction :

Signature :

Cachet officiel :

Date :

**Éleveur (ou représentant légal) :**

Nom :

Date :

Signature :

## **6. CLAUSE FINALE**

Ce document engage formellement les signataires à ne pas transférer leur responsabilité aux fabricants, aux lois générales, ou à des tiers.

Toute tentative de refus ou d'esquive de responsabilité après signature pourra donner lieu à poursuite judiciaire pour mise en danger de l'exploitation, abus d'autorité, ou négligence sanitaire.

## **7. RÉFÉRENCES LÉGALES ET FONDEMENTS JURIDIQUES**

**Conformément au droit français et européen en vigueur, les dispositions suivantes sont invoquées dans ce document :**

### **CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME :**

- \* Article L. 221-1 : « L'État veille à la protection sanitaire des animaux [...] dans un objectif de santé publique, de protection de l'environnement, de sécurité alimentaire. »
- \* Articles L. 221-2 à L. 221-4 : Les mesures imposées par l'État doivent respecter les droits fondamentaux des éleveurs tout en garantissant une transparence des interventions, les conditions d'abattage, d'euthanasie ou de vaccination obligatoire.

### **CODE CIVIL :**

- \* Article 1240 : « Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. »
- \* Article 1241 : Responsabilité pour négligence ou imprudence.
- \* Responsabilité du fait des produits défectueux (ancien article 1386-1 à 1386-18).

### **CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE :**

- \* Article L. 1111-4 : Droit au consentement libre et éclairé pour tout acte médical, applicable mutatis mutandis dans les actes vétérinaires sous la responsabilité d'un propriétaire.
- \* Article R. 4127-36 : Le professionnel de santé (vétérinaire ou médecin) est responsable des actes qu'il pratique.

### **CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE :**

- \* Article 3 : Droit à l'intégrité physique et psychique.
- \* Article 17 : Droit de propriété, incluant la libre jouissance et la gestion de ses biens (dont les animaux d'élevage).

Ces références renforcent le droit de l'éleveur à demander que toute vaccination imposée soit encadrée par une responsabilité claire, écrite et assumée par les acteurs de terrain et les autorités administratives.